

## Le développement de l'aquaculture : Un enjeu de souveraineté alimentaire

### Synthèse de la note

**Les produits de la mer, de la pêche et de l'aquaculture (pisciculture, conchyliculture, algoculture, en milieu marin ou à terre) constituent, avec les fruits et légumes, une catégorie présentant un déficit commercial considérable, structurel et en aggravation** (- 4,6 milliards d'euros en 2021, -5,7 milliards d'euros en 2022). Rien que pour le saumon, espèce très appréciée des Français, notre déficit commercial dépasse le milliard d'euros. La production française de produits d'origine aquatique couvre moins d'un tiers des besoins nationaux grâce notamment à la contribution du secteur halieutique. Toutefois, compte tenu notamment du changement climatique et de la surpêche, la résorption de notre déficit commercial en matière de ressources d'origine aquatique passe par le développement d'une filière aquacole (marine et continentale) structurée, intégrée et adaptée aux futurs impacts du changement climatique. Si, comme toutes les activités humaines, l'impact environnemental des activités aquacoles n'est pas neutre, elles semblent plus adaptées aux effets du changement climatique et comportent même des externalités positives, des « services écosystémiques ».

A ce jour, l'aquaculture française (un peu plus de 190 000 tonnes toutes filières confondues en 2020) ne couvre à elle-seule que 8,7 % des besoins nationaux. La part de la France dans la production aquacole planétaire demeure ainsi anecdotique, alors que cette dernière, largement dominée par l'Asie et notamment la Chine, connaît une croissance moyenne de 6,7 % par an depuis le début des années 1990. La production aquacole a dépassé la production halieutique pour la consommation humaine depuis le milieu des années 2000 et devrait dépasser le total de production de la pêche cette année, en 2023. L'aquaculture représentera plus de la moitié de l'offre globale de poissons d'ici 2032 (55 % en 2032 selon la FAO/OCDE).

**La France dispose d'un fort potentiel dans ce secteur mais plusieurs obstacles continuent à freiner l'essor de l'aquaculture nationale :**

- **une faible acceptabilité sociale**, fondée le plus souvent sur des images biaisées liées notamment, dans certains pays, à des élevages industriels intensifs, destructeurs de l'environnement ; des conflits d'usage avec les autres activités du territoire, souvent plus lucratives, comme le tourisme ; une mauvaise connaissance de l'acte de production de manière générale.
- **un cadre administratif et réglementaire particulièrement complexe, qui décourage un grand nombre de porteurs de projets**. On peut en effet relever des normes nombreuses et enchevêtrées, appliquées de manière drastique, une architecture institutionnelle peu lisible, éclatée entre plusieurs ministères, services déconcentrés et collectivités territoriales.

La France dispose pourtant d'un fort potentiel et de très nombreux atouts pour engager le développement de la filière aquacole dans toutes ses composantes. Ces avantages sont de plusieurs ordres :

- **naturels tout d'abord** : la richesse et la diversité géographique des territoires français rendent notre pays unique au monde, avec d'une part l'ouverture de la métropole sur trois façades maritimes (Mer Méditerranée, Océan Atlantique, Manche / Mer du Nord) auxquelles s'ajoutent une hydrographie exceptionnelle, (plus de 30 000 cours d'eau, 112 000 hectares d'étangs en métropole) et d'autre part l'Outre-mer, qui assure à la France une présence dans tous les océans et la deuxième zone économique exclusive (ZEE) de la planète (10,2 millions de km<sup>2</sup>).
- **historiques** : la France fut une nation pionnière de l'aquaculture moderne (la première pisciculture industrielle d'Europe fut installée à Huningue au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle) et est toujours portée par l'excellence de sa recherche, grâce notamment à l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) et l'Ifremer ;
- **industriels** : en amont et en aval du secteur aquacole, la France peut compter sur des entreprises reconnues à l'international (machinisme aquacole, écloséries, production d'aliments d'élevage, conserveries, fumage et autres segments du secteur agroalimentaire) ;
- **humains**, avec des formations et des compétences reconnues, des entreprises innovantes et engagées et des laboratoires de recherche d'excellence par exemple ;

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il semble opportun, tout en continuant à soutenir la filière pêche dont l'activité est en réalité complémentaire à l'aquaculture, de mettre en œuvre un plan d'action d'envergure pour reconquérir notre souveraineté en matière de produits d'origine aquatique.

### L'indice sashimis



Le sashimi est une recette emblématique de la cuisine japonaise, largement consommée en France et composée uniquement de produits d'origine aquatique. Les quatre versions les plus communes sont à base de saumon, de thon, de crevette et de daurade.

Pour 2022	Daurade	Saumon	Crevette	Thon	TOTAL
Solde en euros	- 62 639 000	- 1 569 379 000	- 901 712 000	- 443 972 000	- 2 977 711 000 €
Solde en tonnes	- 13 237	- 185 227	- 116 669	- 70 184	- 385 367 tonnes

Le déficit cumulé de ces quatre produits (tous types de préparations confondus) est considérable, presque -3 milliards d'euros en 2022. Le déficit cumulé était de -2,5 milliards d'euros en 2021 et de -2,07 milliards d'euros en 2020.

## La note en infographies

### Pêche et aquaculture : les atouts de la France

Métropole et Outre-Mer



2<sup>e</sup> zone économique exclusive au monde

620 000 Km de rivières

120 000 étangs



Production aquacole française en 2020

750 millions d'euros pour 191 000 tonnes

### Consommation française de produits aquatiques



des poissons d'élevage  
consommés sont importés  
en 2020



des besoins couverts par  
la production nationale  
en 2020



31,8 kilos de produits d'origine  
aquatique consommés par  
Français en 2020

### Pêche et aquaculture : la France très dépendante

2<sup>e</sup> plus grand déficit commercial dans le secteur  
agroalimentaire

2021 4.6 milliards €

2022 5.7 milliards €

5<sup>e</sup>

pays importateur au monde

22<sup>e</sup>

pays exportateur au monde

### Pêche et aquaculture :

#### croissance de la consommation mondiale



Années 60

2019

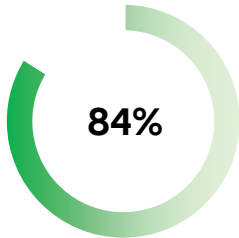
\* Par an et par personne

Prévision de la production halieutique  
et aquacole mondiale en 2032

202 000 000 tonnes

### Pêche et aquaculture : la domination asiatique

Données 2020



des pêcheurs et  
aquaculteurs vivent en Asie



Part dans la pêche mondiale



53%



4,4%



Part dans la production aquacole mondiale



91,6%



0,9%

## Plan d'action : comment faire de la France une grande nation aquacole d'ici à 2030 ?

L'essor de l'aquaculture en France suppose un **engagement résolu de l'Etat et des collectivités territoriales**. Loin d'affecter la pêche française, le développement des activités aquacoles doit au contraire s'inscrire en complémentarité de ce dernier secteur qui doit continuer à faire l'objet d'un soutien ferme et durable en raison notamment de son importance socio-économique et de son rôle dans l'aménagement du territoire dans les zones côtières. **Tel est l'objet de la feuille de route proposée par le Haut-commissariat au Plan pour la métropole comme pour les territoires ultramarins.**



**Zonage et identification des espèces.** Il est primordial de planifier le développement des activités aquacoles dans certaines zones dédiées, avec la participation et l'implication précoce de toutes les parties prenantes concernées. Associée à la réalisation d'une « matrice territoires-espèces » (identification pour chaque territoire et chaque technique d'aquaculture des espaces et des espèces les plus adaptés), cette planification devra suivre un certain nombre d'objectifs de production et de respect des milieux naturels et déboucher sur la réalisation de documents synthétiques à destination des investisseurs.



**Sites clés en main et kits techniques d'installation** à destination des aquaculteurs de demain pour un accès simple, rapide et sécurisant au foncier, maritime comme terrestre. Sur le modèle des « sites industriels clé en main », les services de l'Etat prendront à leur charge la préparation et la mise à disposition de sites aquacoles déjà viabilisés (réalisation en amont des études environnementales, sanitaires ou urbanistiques, des travaux d'aménagement (réseaux, accès, infrastructures de production), de la concertation avec les riverains et les acteurs de l'écosystème local.



**Simplification** des procédures administratives nationales encadrant l'octroi et le renouvellement des autorisations d'exploitation ainsi que les contrôles. Cette simplification passe par la mise en place d'une organisation administrative moins éclatée. La montée en puissance du réseau de « référents régionaux aquaculture » mis en place par le plan « Aquacultures d'avenir » sera un élément déterminant tant dans l'inventaire des obstacles qui entravent l'essor et le développement de la production aquacole en France que dans l'accompagnement des porteurs de projet.



**Plan de formation.** Un programme de préservation et d'enrichissement des compétences devra reposer sur trois piliers : le renforcement des formations existantes (en intégrant toutes les techniques de production aquacole, y compris les plus innovantes), la création de nouvelles formations (notamment dans le domaine de l'algoculture et en Outre-mer), et enfin le repérage et l'orientation des élèves et étudiants vers les métiers de l'aquaculture. Ce programme devra s'appuyer, en amont, sur un travail de prospective des métiers et des besoins en ressources humaines qu'appellent les objectifs fixés en matière de développement des filières aquacoles.



**Vers une aquaculture de précision tournée vers l'innovation.** Afin de combiner performance productive et performance environnementale, il sera nécessaire de concevoir une stratégie d'investissement dans la recherche orientée vers l'atténuation des effets du changement climatique et l'amélioration, tant en quantité qu'en qualité et en variété, de la production aquacole française (génétique, numérique, robotique). Le passage de la recherche à l'innovation sera une étape clé pour la mise en place concrète de nouvelles solutions techniques (AMTI, aquaponie, co-implantation d'activités aquacoles et de production d'énergies renouvelables).

*Retrouvez nos travaux et notre actualité sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.*

